

Exercer le rôle de tuteur en entreprise avec cce

Réf. RHU0036

Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable d'exercer le rôle de tuteur en entreprise

A l'issue des épreuves de certification (*cf. modalités d'évaluation*), le bénéficiaire sera amené à valider les compétences suivantes :

- Organiser l'accueil d'un nouveau salarié en amont de son entrée dans l'entreprise
- Informer l'ensemble des acteurs concernés directement ou non par la venue d'un nouvel arrivant
- Conduire un entretien d'accueil
- Clarifier son rôle de tuteur auprès du nouvel arrivant et le contexte de l'accompagnement
- Analyser les expériences et acquis du nouvel arrivant en les mettant en rapport avec le métier concerné
- Organiser son parcours
- Définir les conditions dans lesquelles s'effectuera l'accompagnement du nouvel arrivant
- Négocier avec le nouvel arrivant les modalités de son accompagnement
- Analyser, après les avoir sélectionnées, les situations professionnelles significatives porteuses des compétences clefs constitutives du métier
- Définir l'approche et les méthodes à mobiliser
- Accompagner le nouvel arrivant dans la réalisation des activités professionnelles
- Définir les modalités de suivi et d'évaluation
- Mener des entretiens d'appréciation - bilan, point d'étape ou évaluation
- Animer des réunions d'évaluation avec le tutoré et les différents professionnels collaborant à son intégration et à sa formation
- Analyser en concertation avec le tutoré, les différents bilans effectués avec lui et les autres professionnels

Prérequis nécessaires

Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne pouvant démontrer qu'elle exerce ou a exercé au moins une fois une mission effective liée au CCE concerné en milieu professionnel et/ou extraprofessionnel.

Public concerné

Pour toute personne accueillant ou étant amenée à accueillir des nouveaux collaborateurs, quel que soit leur statut (apprentis, stagiaires, CDD...)

Contenu pédagogique

Distinguer les différents contextes du tutorat en entreprise et leurs spécificités

- Quel tutorat pour quelle finalité dans l'entreprise ?
- Le cadre et les modalités de ces contextes (alternance, intégration, etc.)

Identifier les missions et la posture du tuteur

- Le positionnement du tuteur
- Le champ d'actions, les compétences et les missions opérationnelles du tuteur

Réussir l'accueil et l'intégration

- Objectifs de l'accueil et de l'intégration
- Les pratiques facilitant l'intégration

Découvrir les liens intergénérationnels au travail

- Qui sont les « baby-boomers », les « X », les « Y », les « Z » ?

Organiser la transmission des compétences

- Découvrir les clés de la transmission
- Définir les missions, les activités et organiser le parcours du tuteur
- Accompagner l'apprenant au quotidien

Encourager la progression et évaluer les acquis du tuteur :

- Les modalités, méthodes et outils de l'évaluation formative
- Les règles de communication et les techniques d'entretien
- La gestion et la prévention des conflits

Passerelles : Inexistantes

Certification :

[Certificat de Compétences en Entreprise - CCE : "Exercer le rôle de tuteur en entreprise"](#)

Libellé de la certification : "Exercer le rôle de tuteur en entreprise"

Répertoire spécifique RS5368

Certificateur : CCI France

Date d'enregistrement de la certification : 17/03/2021

Date d'échéance de l'enregistrement : 17/03/2026

Code CPF

RS5368

Durée

2.5 jours pour un total de : 17.5 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 14 mai au 28 juin 2024 à Jonzac : 1220.00 € net de taxe
- 10 juin au 12 juillet 2024 à Surgeres : 1220.00 € net de taxe
- 19 septembre au 25 octobre 2024 à Jonzac : 1220.00 € net de taxe
- 3 octobre au 4 novembre 2024 à Marennes : 1220.00 € net de taxe
- 7 novembre au 20 décembre 2024 à Saintes : 1220.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 3 - Maxi : 10

Intervenants

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 19 avril 2024 - Page 3/5

Nos Intervenants internes et externes sont sélectionnés pour leur expertise et leurs qualifications dans le domaine

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Méthodologie alliant apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences interentreprises. Mise en situation pratique à l'aide d'études de cas, mises en situation et débriefing en groupe.

Equipements pédagogiques : vidéo projection - paperboard - tableau interactif.

Nos salles de formation sont adaptées et conformes à l'accueil du public.

Lorsque les formations se font en distanciel, pour leur bon déroulement, il est important de :

- Se trouver dans un lieu calme
- Disposer d'un ordinateur opérationnel avec micro et caméra
- Disposer d'une connexion opérationnelle
- Respecter les instructions techniques transmises en amont de la formation (support TEAMS ou autre)

Assistance technique assurée

Modalités de certification et évaluation des compétences

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des bénéficiaires et/ou auto-évaluation des bénéficiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 19 avril 2024 - Page 4/5

l'acquisition des connaissances. Après la formation, auto-évaluation des bénéficiaires et/ou passage du Certificat de Compétence en Entreprise (CCE) "Exercer le rôle de tuteur en entreprise", certification obtenue après avoir validé 80% des critères du référentiel. Le CCE est recensé à l'inventaire des certifications et habilitations de la CNCP et est éligible au CPF. Délivré par CCI France et reconnu au niveau national. Evaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + de 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap, sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction de leurs besoins, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine

Indicateurs-clés de la formation

Indicateurs-clés de la formation : taux de certification 2022 : 80% nombre de bénéficiaires formés 2018-06/2023 : 74 nombre de bénéficiaires ayant passé la certification 2018-06/2023 : 14

Taux de satisfaction : 100.00%

Nombre d'avis : 11